



Déclaration liminaire CHSCT du Gard

25 mars 2021

Monsieur le président du CHSCT,

Nous vous adressons nos félicitations et nos encouragements pour cette nouvelle tâche qui sera la vôtre et nous vous souhaitons la bienvenue. Nous tenons à vous dire la surprise agréable qui a été la nôtre quand vous avez de votre propre initiative proposé aux organisations syndicales une réunion afin de nous concerter et de nous préparer à cette instance.

Il est vrai qu'après avoir été averti par la CGT/SM, lors du dernier CHSCTD en novembre 2020, sur les risques encourus par les agents du STEMO de Nîmes et le Cluster qui a suivi, vous serez sûrement plus enclin à porter votre attention sur certains de nos arguments.

Pour nous, il n'est pas tolérable de faire porter aux agents seuls la responsabilité de la propagation du virus sans interroger le manque ou le peu d'organisation des services.

Ainsi, comme discuté lors de la réunion de préparation, nous avons quelques avis à faire voter au sein de cette instance afin de permettre une meilleure lisibilité des risques d'accidents encourus par nos collègues en maison d'arrêt comme au CEF de Nîmes en passant par le tribunal judiciaire de Nîmes ou du SPIP.

Voilà un an que notre pays, et donc notre ministère, vit au rythme de cette crise sanitaire et des errements d'un gouvernement, d'abord incapable de prendre la mesure du risque, puis de protéger sa population et aujourd'hui... un confinement à l'extérieur !!!???

Si dans un premier temps la volonté d'une protection générale avait été retenue, nous constatons que depuis le 11 mai, date du dé-confinement, la priorité, l'exclusivité sont données au capital, à la production. Bref, le peuple doit travailler coûte que coûte, ou plus exactement quoi qu'il en coûte. Tandis qu'il n'est envisagé de solliciter aucune contribution de ceux dont les profits ont augmenté pendant, voire grâce à la crise sanitaire. Un gouvernement qui fait donc le choix du profit du petit nombre et prive la majorité de toute vie sociale. Un gouvernement qui impose des restrictions de liberté au seul motif que son modèle social et politique a détruit notre système de santé. Si nous insistons sur ce point c'est à dessein. Comprenez bien, monsieur le président, que ces règles drastiques autant qu'incohérentes alimentent un climat extrêmement anxiogène pour les agents tout comme pour le reste de la population. Le rythme « Métro, Boulot, Dodo » n'est plus tenable. Alors si vous n'avez aucun pouvoir sur les décisions du gouvernement, vous avez non seulement la capacité de relayer la souffrance qui se généralise chez les fonctionnaires et magistrats mais surtout vous avez le pouvoir, presque le devoir, d'adapter, d'agir sur les conditions de travail des agents afin d'améliorer leur quotidien.

La CGT/SM propose au niveau national d'agir promptement en ce sens, par exemple en réduisant le temps de travail journalier de 10% (32h/semaine). De plus, la réduction de nos activités permettrait de nouveau de réduire de façon significative la charge de travail, protégerait mieux agents et le public sans incidence sur la qualité des missions.

C'est une de nos interrogations aujourd'hui, la diffusion de notes émises par l'Administration Centrale ou le Secrétariat Général via intranet peuvent-elles suffire? Notre rôle aujourd'hui est d'ailleurs de veiller à minima à leur application au sein des établissements de notre ministère sur le département du Gard. Nous savons que sur certains territoires certains chefs de juridiction, directions régionales et territoriales/départementales et même cadres de proximité ne la mettent pas en œuvre. La diffusion de la note sur la responsabilité des chefs de service travaillée au niveau national pourrait-être une bonne occasion d'améliorer un système inopérant.

De plus, dans le cadre de cette instance, nous avons de plus à traiter de cas très concrets, d'une part les DUERP que nous allons enfin consulter et attendu depuis plus de deux ans et d'autre part, les traiter en profondeur par le biais d'une analyse plus poussée afin de limiter les risques.

Pour conclure et laisser place au travail qui nous attend, nous tenons à attirer votre attention sur nos inquiétudes ou rumeurs. La désinfection de poignées de porte à l'eau au sein du Tribunal de Nîmes, la perte de bureau de la PJJ au sein du tribunal pour enfants, l'impact du télétravail sur les agents, la dotation en matériel informatique, le dispositif ministériel de lutte contre les actes de violences (ALLODISCRIM) déployé sans consultation ; l'impact de toutes les réformes entrées en vigueur ces derniers mois et qui impactent fortement l'organisation du travail de toutes nos directions : le dispositif du BAR Bracelet Anti Rapprochement, les réformes civiles et JAF, le déploiement de la Procédure Pénale Numérique, le « Bloc Peines ». Le déploiement du logiciel PARCOURS qui va modifier substantiellement l'approche professionnelle des agents de la PJJ mais aussi ceux de la DSJ.

Nous tenons aussi à saluer le nouveau médecin de prévention dont la tâche sur le département sera à n'en pas douter et sans vouloir l'effrayer énorme.